

JARDINS URBAINS, ENVIRONNEMENT & SANTÉ

MOUSTIQUES TIGRES ET JARDINS



Comment se protéger et protéger son entourage ?

ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

La prolifération des moustiques, notamment du moustique « tigre » (*Aedes albopictus* qui est le vecteur de deux maladies virales, la dengue et le chikungunya), est désormais un réel problème de santé et de salubrité publique.

Le Rhône est concerné par le plan de Lutte Nationale contre la dengue et le chikungunya.

Ces virus sont transmis par des moustiques femelles du genre *Aedes* qui sont identifiables grâce à la présence de rayures noires et blanches sur

leur abdomen et leur petite taille. La femelle s'infecte quand elle pique une personne malade. Elle devient alors vectrice et peut transmettre le virus lors d'une nouvelle piqûre. Le moustique « tigre » est fortement affilé à l'homme et il vit au plus près de nous. Il se déplace peu. C'est donc à chacun de nous d'être vigilants pour détruire les larves. La ponte s'effectue sur des « supports » secs, proches de l'eau, indispensables pour le développement des œufs et des larves.



Albopictus en train de piquer :
CDC/ James Gathany
Aedes Albopictus et pièce de 1 centime : JB Ferré / EID Méditerranée

RECOMMANDATIONS

SOYONS SECS AVEC LES MOUSTIQUES ! DES GESTES SIMPLES - STOCKER L'EAU DANS DES CONDITIONS D'HYGIÈNE adaptées

EVITER LA CRÉATION DE GÎTES LARVAIRES : Le moyen le plus efficace pour freiner la reproduction des moustiques est d'empêcher la ponte et la croissance des larves. Cela ne peut être réalisé qu'en supprimant les gîtes larvaires où elles se développent.

- Rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin, maille de 1mm maximum),
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide, « Dans la soucoupe, je mets du sable non traité, ainsi lorsque j'arrose ma plante, le surplus d'eau reste dans le sable, ce dernier reste humide et je fais des économies. Sans eau, les moustiques ne pourront pas pondre leurs œufs ».
- Arroser les jardinières de manière contrôlée afin d'avoir un terreau juste humide.

POUR ÉLIMINER LES LIEUX DE REPOS DES MOUSTIQUES :

- Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux.
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières, veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- Entretenir votre jardin.

POUR SE PROTÉGER : Il est recommandé avant d'utiliser un répulsif cutané, de demander conseil au pharmacien ou à votre médecin.

En partenariat avec :



Grille anti-moustiques de maille de 1mm au maximum

BON A SAVOIR

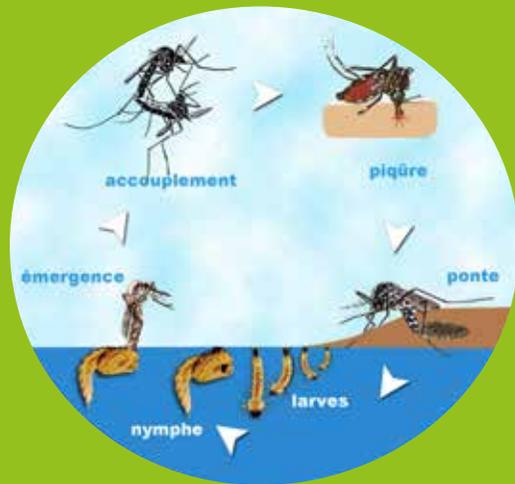
Comment le moustique « tigre » se développe-t-il ?

Il se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Le développement des larves s'étend de 7 à 20 jours, en fonction de la température. Plus il fait chaud, plus le développement des œufs est rapide.

Chaque femelle de moustique « tigre » pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est à ce stade qu'il faut agir...



Seules les femelles piquent, pendant la journée (contrairement aux autres espèces de moustiques présentes en zone urbaine qui piquent plutôt le soir et la nuit) avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.



Source EID MEDITERRANÉE

Arrêté préfectoral n° 2014/044-022 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département du Rhône

- Loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Règlement Sanitaire Départemental articles 12, 23-3, 30 et 121
- Arrêté préfectoral n° 2014-118-0015 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le Département du Rhône.
- Arrêté préfectoral n° 2015/077-0009 autorisant les agents chargés de la lutte contre les moustiques à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations relatives à la lutte contre les moustiques



Je couvre, je jette, je vide tous les récipients pouvant contenir de l'eau

Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien du jardin : ne pas laisser le jardin à l'abandon. Laisser accessible en cas de démolition.



Couvrir toutes les réserves d'eau.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

inspiré de l'ARS
(Agence Régionale de Santé)

LES CONTACTS UTILES

POUR L'IDENTIFICATION ET LE TRAITEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE :

[Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication](#)

04 79 54 21 58

POUR SIGNALEMENT :

Ville De Lyon, Direction de l'Ecologie Urbaine
Service Hygiène Urbaine

eco-urb@mairie-lyon.fr et 04 72 83 14 00

INFOS PLAQUETTE ARS :

[Moustique tigre, nuisances et maladies](#)